



PLAN COMMUNAL DE MOBILITE D'AWANS

PHASE 2 – Définition des objectifs
Mars 2010

Environnement

Mobilité

Géomarketing

Urbanisme

Energie



Planeco s.p.r.l.
Chemin du Stocquoy, 1-3
1300 Wavre
Tél : 010 48 33 12
Fax : 010 48 33 13
info@planeco.be
www.planeco.be

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4
1. Les objectifs généraux				
1.1 Garantir une bonne accessibilité multi-modale et développer les alternatives à la voiture	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir une bonne accessibilité aux pôles et équipements, pour tous les modes de déplacements en particulier les : centres des villages, zones d'activités économiques (commerces et entreprises), services communaux, CPAS, etc. - Garantir une meilleure accessibilité en termes de transport en commun. - Accompagner les projets urbanistiques en matière de mobilité (circulation, stationnement, transport en commun, déplacements doux) et en particulier utiliser les transports en communs comme leviers des développements urbanistiques (par exemple autour de la N3). De manière générale réaliser un développement territorial 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la démarche du PCM dans un projet global de redéploiement de la Communauté urbaine (par exemple aussi intégrer le PCM dans le futur PUM de l'agglomération liégeoise) au niveau de tous les modes de déplacements (trafic motorisé, transport en commun, déplacements doux) - Améliorer les connexions et la fluidité du réseau des voiries régionales et structurant en particulier la N3i. - Encourager les actions de promotion et de sensibilisation pour une mobilité durable : mettre en place des plans didactiques, encourager les plans de déplacements d'entreprises et d'écoles, les rangs scolaires organisés (piétons et cyclistes), le covoiturage et le covoiturage spontané, 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité commerciale de proximité (par exemple aussi par un stationnement suffisant). 	

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4
	cohérent en matière de mobilité. Organisation des déplacements au sein de la Commune tenant compte de la dynamique démographique	mettre en place des offres de transports en commun à la demande		
1.2 Améliorer la qualité de vie, la convivialité et la sécurité routière des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité objective et subjective de l'ensemble des usagers. - Réduire les nuisances sonores (utilisation de revêtements non bruyants, maîtrise du trafic parasite en voirie non adaptée, etc.) - Assurer la qualité de vie des habitants en limitant les nuisances liées à la circulation automobile et des poids lourds, notamment dans les villages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité routière pour les usagers plus vulnérables en particulier à proximité des écoles et des pôles générateurs de déplacements doux (gare, arrêt du TEC, zones d'activités, commerces, services communaux).Exemple : la principale place à Villers-l'Evêque (CLDR). 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des espaces publics en les rendant plus conviviaux et augmenter l'espace dévolu aux déplacements doux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les infractions au code de la route en priorité dans les zones accidentogènes (notamment les excès de vitesse par des aménagements ou des contrôles) afin de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route.

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4
2. Objectifs liés au trafic motorisé et au stationnement				
2.1 Améliorer l'efficacité du réseau des voiries régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les pôles existants et à développer (commerces, entreprise, ...) : organisation d'itinéraires adaptés pour éviter les zones habitées, et une signalisation adéquate pour mieux canaliser les flux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connexion de l'autoroute à la N31 et à la zone d'activités économiques et artisanales. Calibrer les principaux carrefours et voiries concernés - Améliorer la sécurité et la fluidité des axes et carrefours structurants : en particulier la N3 et la N31 et les connexions aux zones d'activités. 		
2.2 Maîtriser le trafic et l'accessibilité dans les villages en particulier à Awans.	<ul style="list-style-type: none"> - Dissuader le trafic de transit par une hiérarchisation cohérente et renforcée. - Maîtriser le trafic des poids lourds et diminuer les nuisances. - Organiser le trafic et le stationnement existant et à venir des poids- 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le trafic de transit sur les voiries non adaptées. - Sécuriser les traversées des villages et des écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la convivialité et la sécurité aux carrefours dans les villages. - Assurer dans la mesure du possible les besoins de stationnement. 	

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4
	<p>lourds et prendre en compte le charroi agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchiser les routes accessibles aux poids lourds (définir les tonnages autorisés) et mettre en place une signalisation adéquate, permettant de renvoyer sur le réseau principal le charroi poids lourds qui transite sur les routes secondaires. <p>CLDR : rue Désira : chicanes trop importantes obligeant les camions à rouler sur le trottoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire, et la politique de mobilité 			

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4
3. Objectifs liés aux transports en commun				
<i>Mise en place d'un réseau structurant et efficace</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les performances des bus, notamment avec des parcours plus directs et performants vers les principaux pôles (Liège essentiellement), gares (particulièrement la gare d'Ans) et réseau structurant, optimiser les correspondances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une intermodalité avec la gare d'Awans, le TEC et les déplacements doux. Etudier une connexion TEC à la SNCB - Etudier en adéquation avec le PUM la mise en place sur l'axe de la N3 d'un prolongement du réseau de transports en commun structurant au niveau de l'échelle supra communale 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les possibilités d'offres à la demande aux heures creuses et dans les parties moins denses du périmètre. 	

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4
4. Objectifs liés aux déplacements doux				
<i>Mise en place d'un réseau structurant et continu pour les déplacements doux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de la rénovation ou de la réalisation de nouveaux projets, augmenter la largeur des trottoirs afin de garantir un minimum de sécurité et de confort. - Etudier un réseau structurant pour les piétons et cyclistes, cohérent au niveau local, régional et transrégional, notamment en vue de connecter les principaux pôles existants et à venir (commerces, écoles, etc.) et dans une optique de développement de l'intermodalité sur le territoire communal. - Améliorer les passages difficiles pour les piétons, cyclistes et PMR sur les grands axes (N3 et N31). - Augmenter 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les abords d'écoles pour les déplacements doux et aussi les cheminements écoliers (exemple : créer des trottoirs sur les cheminements). - Sécuriser les traversées piétonnes et cyclistes en particulier en proximité des écoles et autres pôles générateurs de déplacements. - étudier la possibilité de réaliser des rangs vélos et / ou piétons pour les écoles ; - Améliorer les accès des transports en commun pour les PMR. 		<ul style="list-style-type: none"> - Etudier les transports des vélos dans les transports en commun (en vue de favoriser et développer l'intermodalité)

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4
	<p>sensiblement la continuité et la qualité des trottoirs et rendre ceux-ci accessible tant pour les piétons que pour les cyclistes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une cartographie pour les cheminements cyclables et piétons (en lien avec l'aménagement des trottoirs) - Aménager des emplacements vélos dans les pôles administratifs, commerçants, culturels, sportifs, aux abords ou au sein des écoles... de l'entité. 			